

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE  
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE  
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON.

Jeudi, le 13 avril 2023 à 17 h 00.

À la salle du Conseil de la MRC située au 260B, rue Saint-Pierre,  
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

---

Présents, les conseillers de comté :

ALLARD, Éric - maire de Châteauguay  
BATES, Jocelyne - mairesse de Sainte-Catherine  
BOYER, Jean-Claude - maire de Saint-Constant  
BOYLE, Kevin - maire de Léry  
DYOTTE, Normand - maire de Candiac  
GALANTAI, Frédéric - maire de La Prairie  
MARIN, Christian - maire de Saint-Philippe  
MICHAUD, Lise - mairesse de Mercier  
OUELLETTE, Christian - préfet et maire de Delson  
PAYANT, Sylvain - préfet suppléant et maire de Saint-Isidore  
POISSANT, Lise - mairesse de Saint-Mathieu

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Christian Ouellette, préfet et maire de Delson.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gilles Marcoux et la directrice services administratifs et financiers / greffière-trésorière adjointe, madame Colette Tessier, sont aussi présents.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le préfet, monsieur Christian Ouellette, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue à tous.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum est constaté. De plus, les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec*.

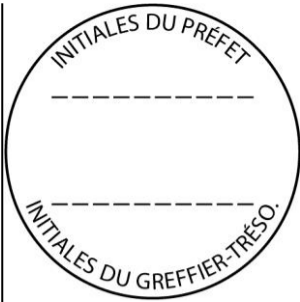
2023-04-107

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Sylvain Payant et résolu:

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 avril 2023:

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification du quorum



3. Adoption de l'ordre du jour
4. Appel d'offres 2023-01 pour la révision du schéma d'aménagement et de développement
5. Octroi de contrat - Appel d'offres 2023-02 - Travaux de nettoyage et d'entretien cours d'eau Lussier-Dupuis et branches 1 et 2
6. Octroi de contrat - Appel d'offres 2023-03 - Travaux de nettoyage et d'entretien branche 22 de la rivière Saint-Pierre
7. Désignation du fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 190 sur le territoire de la Ville de La Prairie
8. Revalorisation des espaces industriels - Adoption des critères de sélection pour l'appel d'offres public
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2023-04-108

4. **APPEL D'OFFRES 2023-01 POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2023-01 en vue de retenir les services d'une firme en urbanisme afin de procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur depuis le 22 mars 2006 et qui a été modifié à plusieurs reprises depuis;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée suite au processus d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon souhaite, dans une optique de bonne gestion, revoir son devis afin de mettre en concurrence plusieurs firmes;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon peut annuler le processus d'appel d'offres en vertu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

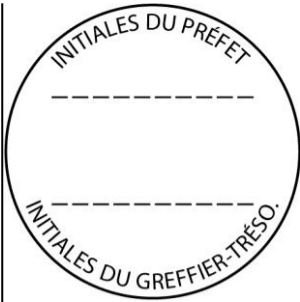
Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer et résolu:

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon annule le processus d'appel d'offres 2023-01 et qu'elle n'octroie aucun contrat à la suite de l'ouverture des soumissions;

QUE le Conseil de la MRC procède à la révision et à la modification du devis d'appel d'offres visant la révision du schéma, incluant la révision de l'échéancier des travaux;

ET QUE le Conseil de la MRC autorise le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la réalisation du projet révisé en vue de retenir les services d'une firme en urbanisme afin de procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



2023-04-109

5. **OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2023-02 - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN COURS D'EAU LUSSIER-DUPUIS ET BRANCHES 1 ET 2**

ATTENDU la réalisation d'un appel d'offres public 2023-02 en vue de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lussier-Dupuis et branches 1 et 2;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 27 mars 2023 lors de laquelle 3 soumissions ont été déposées;

ATTENDU la soumission présentée par Excavations Infraplus totalisant 216 743,28 \$ toutes taxes comprises (TTC) est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lise Poissant et résolu:

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon octroie le contrat à la firme Excavations Infraplus totalisant 216 743,28 \$ (TTC);

ET QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gilles Marcoux, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2023-04-110

6. **OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2023-03 - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE 22 DE LA RIVIÈRE SAINT-PIERRE**

ATTENDU la réalisation d'un appel d'offres public 2023-03 en vue de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 22 de la rivière Saint-Pierre;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 27 mars 2023 lors de laquelle 3 soumissions ont été déposées;

ATTENDU la soumission présentée par Excavation Infraplus totalisant 53 014,51\$ toutes taxes comprises (TTC) est la plus basse soumission conforme;

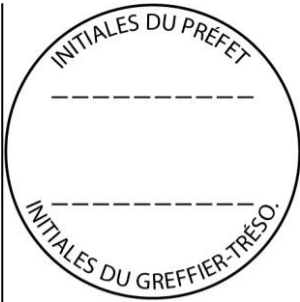
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Christian Marin et résolu:

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon octroie le contrat à la firme Excavation Infraplus Inc. totalisant 53 014,51 \$ (TTC);

ET QUE ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gilles Marcoux, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



2023-04-111

**7. DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE (RCI) 190 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

ATTENDU que la MRC de Roussillon a adopté le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 190 qui s'applique sur le territoire de la Ville de La Prairie;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des fonctionnaires désignés pour voir à son application;

ATTENDU que la loi permet à une MRC de nommer des fonctionnaires désignés dans chacune des municipalités locales de son territoire pour appliquer un RCI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates et résolu:

QUE la MRC de Roussillon désigne la personne occupant le poste de chef de division permis et inspection à la Ville de La Prairie, comme fonctionnaire désigné de la MRC de Roussillon mandaté pour appliquer le RCI numéro 190 et ses amendements sur le territoire de la Ville de La Prairie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2023-04-112

**8. REVALORISATION DES ESPACES INDUSTRIELS - ADOPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU le programme de revalorisation des espaces industriels de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui a pour objet d'optimiser, de moderniser et d'accélérer la transition écologique des terrains, parcs et bâtiments industriels du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la CMM offre aux MRC et agglomérations métropolitaines qui le désire, un soutien financier pour la réalisation d'un plan de revalorisation des espaces industriels, jusqu'à concurrence de 170 000 \$;

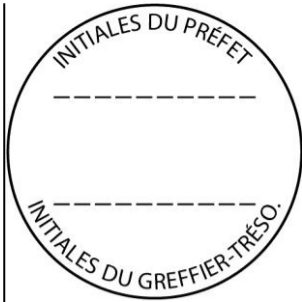
ATTENDU QUE la MRC de Roussillon souhaite déposer une demande de financement au plus tard le 25 mai 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon procédera à un appel d'offres SEAO pour services professionnels en lien avec ce programme;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC doit approuver les critères d'évaluation pour cet appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte et résolu:



QUE le Conseil de la MRC de Roussillon retienne les critères de sélection présentés au tableau ci-dessous pour le choix d'une firme dans le contexte d'appel d'offres public visant les services professionnels pour la réalisation du projet : Revalorisation des espaces industriels;

<b>CRITÈRES DE SÉLECTION</b>	<b>POINTAGE</b>
1. Présentation et expérience pertinente du soumissionnaire	20 points
2. Expérience pertinente du Chargé de projet	25 points
3. Expérience pertinente des ressources assignées au projet et organigramme	25 points
4. Méthodologie et échéancier	30 points
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

QUE le Conseil de la MRC autorise la direction générale à former un comité de sélection et à lancer le processus d'appel d'offres public.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période des questions est annoncée par le préfet.

**2023-04-113**

#### **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par madame Jocelyne Bates et résolu:

DE lever la séance à 17 h 05.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

---

Christian Ouellette  
Préfet et maire de Delson

---

Colette Tessier, OMA  
Directrice services  
administratifs et financiers /  
greffière-trésorière adjointe